Le BROULARETOIS

Journal d'informations municipales de Brousses et Villaret

N°6 - décembre 2016

Edito de Madame le Maire

Bien vivre à Brousses et Villaret, c'est au quotidien !

« Aller de l'avant avec force et volonté, engagés vers vous, pour vous. »

Chers Broularetois,

L'année s'achevant, il convient de revenir sur les faits marquants de cette **année 2016** qui ont atteint très durement notre société: la France a subit des **actes terroristes graves** faisant de nombreuses victimes; plus que jamais, la **solidarité**, l'idée de **travailler ensemble** et de ne pas se laisser diviser, doit guider la volonté de mener à bien les avancées nécessaires à notre société française.

La refonte du territoire voulue par l'Etat est effective au 1er janvier 2016 avec la création d'une nouvelle région élargie à laquelle nous appartenons désormais, et qui se nomme:
Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Au travers de ses lois, l'Etat impacte désormais le fonctionnement administratif des communes; nombre de compétences essentielles, comme la **gestion de l'eau**, de l'**assainissement** et de **l'urbanisme** seront prochainement transférées à la Communauté de Communes de la Montagne Noire; la municipalité tient à souligner qu'elle veillera à maintenir fortement **l'esprit consultatif**, afin que les décisions prises soient en relation avec les besoins de terrain des administrés.

Dans un souci de préservation de l'équilibre budgétaire pour 2017, nous avons décidé de suivre les directives de la région concernant **l'éclairage public** de la commune; la rénovation de l'installation du parc lumineux nous permettra de nous aligner durablement au dispositif technique et technologique préconisé, et de faire ainsi des **économies énergétiques** tout en agissant favorablement sur l'**environnement**.

2017 sera l'année de différentes **échéances électorales (présidentielles et législatives)** qui orienteront le destin de la France, souhaitons que les futurs responsables renforcent **l'unité de la Nation** et la **protection** dont elle a grand besoin; habitée du même esprit, la municipalité vous réaffirme sa disponibilité à vous recevoir au quotidien; j'encouragerai en 2017, toutes les **initiatives** et **actions citoyennes solidaires** à destination des plus fragilisés de la commune et du territoire.

J'adresse à tous les foyers Broularetois, tous mes **vœux de paix et prospérité** pour chacun d'entre vous; ensemble soyons animés de **force** et de **volonté** pour aller de l'avant dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Heureuses fêtes de fin d'année à tous, je vous donne rendez-vous le **vendredi 6 janvier 2017** au foyer pour la cérémonie des vœux.

Danièle NICOLAOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

A compter du **1er janvier 2020**, la commune ne gérera plus le service de l'eau et de l'assainissement puisque la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite **loi « NOTRE »** prévoit qu'à cette date, les communautés de communes et d'agglomération disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, la compétence eau et assainissement; cette prise de compétence apparait nécessairement inclure la gestion des eaux pluviales.

Pour mieux appréhender ce changement, la communauté de communes a fait appel à l'**ATD** (l'Agence Technique Départementale) aux fins d'établir:

- Un **état des lieux** avec un audit des services, et surtout,
- De **dimensionner le budget prévisionnel** (fonctionnement et investissement) pour fixer le prix du service, et « éventuellement » arriver à une stratégie de convergence tarifaire.

Les 24 communes de la communauté de communes gèrent ce service différemment; à l'heure actuelle, il faut reconnaitre que cette nouvelle prise de compétence entraîne pour chacun de nous des **inquiétudes sur le transfert des contrats en cours, des emprunts, et du personnel**.

Nous ne bénéficierons plus de la tolérance qui était accordée aux petites communes de moins de 1000 habitants, qui permettait d'équilibrer le budget de l'eau par le budget de la commune; désormais « **l'eau devra payer l'eau** », et financièrement cela pourrait avoir des répercussions conséquentes sur le prix des services.

Dès que nous aurons connaissance de cette analyse, nous lancerons un appel d'offres pour recruter un bureau d'études qui nous aidera dans toutes les étapes administratives de la procédure.

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Nous avons confié à l'Atelier ATU de Toulouse, l'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de **renouvellement du contrat de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement**.

Un appel à candidature a été lancé et trois candidats ont été admis à présenter une offre: la Lyonnaise des Eaux, la Saur, et Véolia.

Seule l'entreprise **VEOLIA** a remis une proposition qui a été immédiatement analysée par notre bureau d'études; nous sommes actuellement en période de négociation.

Ce contrat sera signé pour une **durée de 5 ans**, vu l'évolution au niveau communautaire en matière de compétences pour la gestion des services publics.

LE TRÈS HAUT DÉBIT ARRIVE SUR LA COMMUNE

L'accès à internet est aujourd'hui un service de proximité indispensable à la vie quotidienne; permettre à tous les Audois d'accéder aux offres dites de triple play (télévision, téléphone et ordinateur via internet) quelque soit leur lieu de résidence, a été une des priorités du Conseil Départemental.

Profitant du plan national « **France Très Haut Débit** » initié et subventionné par le gouvernement, le département de l'Aude, la région, les intercommunalités et les communes, ont décidé d'investir ensemble dans le déploiement d'un réseau numérique.
Les coûts nécessaires pour amener le très haut débit au plus près des Audois, ont été évalués à **135 M€,** dont 30% pour l'Etat, 18% pour le département de l'Aude, 14% pour la région, 14% pour les communautés de communes, 7% pour le Syaden, 4% pour l'Europe et 13% émanant des recettes d'opérateurs et usagers.

Nous serons, les premiers avec Fontiers-Cabardès, à être **équipés en 2017**; une partie de la commune par la **fibre optique**, et une autre partie par **satellite**.

Une fois le réseau THD en place, il y aura un **délai de 6 mois environ** avant que cela soit effectif au niveau des opérateurs pour les particuliers.
Afin d'informer les habitants sur les différents stades d'avancement et les modalités de raccordement possible au très haut débit, nous procéderons régulièrement à la diffusion d'informations à l'ensemble de la population.

COMPTEUR LINKY: INFO OU INTOX

Enedis (ex-ERDF), filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau électrique basse et moyenne tension, a lancé en décembre dernier le déploiement dans tous les foyers français du compteur électrique communiquant **Linky**.
Fin mai, un peu plus de 870 000 compteurs avaient été déployés sur les 35 millions qui doivent à terme équiper les foyers français. (prévision pour la commune 2017/2018).
Ce compteur permet **d'éviter le passage d'un technicien pour relever les compteurs**, la consommation étant mesurée en temps réel et transmise une fois par jour au fournisseur d'électricité, permettant une **facturation plus précise** que celle basée sur des estimations.

Sur internet, une **fronde anti-linky** s'est mise en place au moyen de tracts anxiogènes; plusieurs associations ont lancé une véritable croisade contre ces boitiers connectés qui nuiraient gravement à la santé par l'émission d'ondes électromagnétiques « tueuses ».

Afin d'en savoir un peu plus sur le sujet, nous nous sommes rapprochés d'ENEDIS qui a souhaité nous rencontrer en mairie, puis avec Gérard DARLY, nous avons assisté à plusieurs réunions d'informations au cours desquelles il a été porté à notre connaissance un document émanant de Monsieur BREGANT, directeur de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) qui indique dans son rapport:
« les mesures que nous avons relevées dans les logements sont venues confirmer celles réalisées en laboratoire, avec un champ électromagnétique faible, presque de même ordre que celui des anciens compteurs et qui correspond aux objets électriques du quotidien. »

Peut-ont s'opposer à ces compteurs? L'**utilisateur** « éventuellement » dans la mesure où il apporte la **preuve « médicale »** que ce compteur peut nuire gravement à sa santé, mais en cas de panne ou de disfonctionnement les frais de déplacement resteront à sa charge.

La mairie? Non, car les délibérations des conseils municipaux en ce sens, sont systématiquement refoulées par le contrôle de légalité, en l'absence d'une jurisprudence contraire.

Les **compteurs appartiennent aux collectivités locales qui en ont délégué la gestion à ERDF**; de plus le déploiement des compteurs communicants est inscrit dans la loi de transition énergétique.

RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune a souhaité **rénover son parc d'éclairage public** en procédant au remplacement des luminaires existants par des **appareils en technologie LED**.

Ce remplacement doit se réaliser sur quatre années car la commune possède **113 luminaires au total, dont 81 équipés de lampes à vapeur de mercure**; nous pourrons ainsi faire des économies de consommation électrique tout en résolvant le problème des sources obsolètes, et des non-conformités (absence de coffrets de protections); nous en profiterons pour ajouter **3 nouveaux points lumineux**.

Dans un premier temps, il est prévu le **remplacement des luminaires sur la RD103** dans les hameaux de Brousses et du Villaret, ainsi que celui des **luminaires de l'entrée du camping de Brousses**, et le **remplacement des armoires d'éclairage public du Villaret** (poste Villaret et poste Bassin).

Traversée BROUSSES

Le montant des travaux s'élève à **28 100.16 €** pour lequel une **demande de subvention** a été déposée auprès du **Conseil Départemental**.

Traversée VILLARET

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La traversée de Brousses et Villaret posant un gros **problème de sécurité**, nous avons décidé de faire **appel à l'Agence Technique Départementale (ATD 11)**, afin de lui confier une **mission d'assistance et de conseil**, pour la réalisation d'**aménagements** de la voierie, à **l'entrée de brousses RD103 côté Cuxac-Cabardès**, et **l'entrée du Villaret RD103 côté Saint-Denis**.

Agence Technique Départementale ATD11
L'ingénierie au service des collectivités

Cette mission consistera à élaborer un programme afin de faire **diminuer les vitesses constatées**, en contribuant à la mise en sécurité des piétons et des cyclistes; le phasage des travaux pourra se faire en tranches indépendantes.

Pour cette prestation, il en coûtera à la commune la somme de **1 400.00€.**

OBJECTIF ZÉRO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La commune a décidé d'adhérer à la **« charte régionale d'entretien des espaces publics ».**

Une fois l'état des lieux et le plan d'actions réalisés, nous pourrons nous prévaloir du label zéro phyto qui nécessite plusieurs niveaux d'engagement en fonction de l'avancement de la démarche; afin de nous aider dans cet objectif nous avons reçu en mairie, l'agence de l'eau et le département qui pourront participer au financement des travaux, matériels ou actions de communications inscrits dans le cadre d'un PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles).

Rappel règlementaire: actuellement, il est interdit de désherber à moins de 5 mètres des points d'eau. Il est également interdit de traiter chimiquement les lieux recevant du public, comme les écoles.

En **2017**, il sera interdit pour les **collectivités publiques, l'état et les établissements publics** d'utiliser les produits phytosanitaires dans les lieux publics, y compris les routes et les espaces verts.

En **2019**, il en sera de même pour les **particuliers** chez eux, mais dès 2017 il n'y aura plus de produits phytosanitaires en vente dans les jardineries; ils pourront utiliser à la place des bio contrôles (produits naturels, coccinelles, produits à faible risque).

DU CÔTÉ DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Francis ROUCH a fait valoir ses droits à la retraite au 1er novembre 2016. Afin de pourvoir à son remplacement, nous avons décidé, dans un premier temps de recourir à un emploi aidé, et pour cela nous nous sommes rapprochés du Pôle Emploi afin de trouver la personne éligible à un **CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion qui bénéficie d'une aide de l'Etat).**

Monsieur **Claudio GONZALEZ** résidant sur la commune remplissant toutes les conditions a été retenu, et prendra ses fonctions au sein de la commune le **2 janvier 2017, sur un contrat de 20h en période hivernale, et 35h en période estivale**.

La mairie s'est engagée à délivrer à Monsieur GONZALEZ Claudio une **formation professionnelle** lui permettant de valider des acquis dans l'accomplissement de son métier.

Si cette nouvelle organisation du temps de travail ne convenait pas au bon fonctionnement de la commune, nous reviendrons bien entendu à un horaire plus élargi.

LES RÈGLES DE L'URBANISME

Toute construction ou modification de bâtiment doivent faire **l'objet d'un document d'urbanisme**, permis de construire ou déclaration de travaux, et ce avant tout commencement des travaux.

Le **non respect** de cette procédure peut entrainer les services de l'Etat à faire modifier les travaux en cours ou achevés.

Les demandes doivent s'effectuer **auprès de la mairie** qui procède à son instruction **en collaboration avec la DDTM** (une convention d'accompagnement a été signée en date du 13 avril 2016), afin de vérifier la concordance des travaux avec les prescriptions du plan local d'urbanisme.

En ce qui concerne les possibilités de constructions sur des terrains, la procédure existante permettant de savoir ce qu'il est possible de faire ou non, consiste à déposer une demande de **certificat d'urbanisme opérationnel**, toujours auprès du secrétariat de la mairie.

TOUJOURS SUR L'URBANISME

L'état a décidé de confier la **compétence de l'urbanisme aux communautés de communes**, comme le stipule la loi « ALUR » du 24 mars 2014; cette loi sera applicable **à compter du 27 mars 2017**.

Nous avons toutefois la possibilité de nous **opposer à ce transfert de compétence**, si un quart des communes représentant 20% de la population de la communauté de communes délibèrent en ce sens; cette compétence restera alors aux communes pour combien de temps, nul le sait.

Une fois de plus, cette nouvelle compétence pour notre CDC, engendrera pour tous les administrés une **fiscalité plus lourde**, car **l'élaboration d'un PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) nécessitera des moyens techniques et financiers importants.

ETAT DES PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS 2013 SUR LA COMMUNE

Année 2013:
- 1 permis accordé pour une reconstruction à l'identique
- 1 permis accordé pour des modifications

Année 2014:
- 1 permis accordé pour une construction
- 3 permis accordés pour des modifications

Année 2015:
- 1 permis refusé pour des modifications

Année 2016:
- 1 permis refusé pour une construction
- 3 permis refusés pour des modifications

Ce constat va tout à fait dans le sens de la révision de notre PLU, car dans un premier temps nous affichions un besoin de créer 80 à 85 logements à l'horizon 2025; au vu de nouvelles tendances de constructions, nous avons décidé de revenir à un objectif de développement plus réaliste; la situation actuelle nous conforte dans notre décision.

BUDGET DE LA COMMUNE

Travaux	Montant de l'emprunt	Taux de l'emprunt	Organisme	Date de début	Date de fin	Echéance	Capital restant dû fin 2016
Réfection toiture église Brousses	91 469.00€	4.11%	Caisse épargne	25/06/2002	25/06/2019	7 031.78 (Annuelle)	**17 274.22€**
Travaux Mairie	190 000.00€	3.52%	Crédit agricole	10/06/2011	10/12/2034	2 596.62 (Trimestrielle)	**152 230.48€**
Eglise du Villaret	100 000.00€	5.60%	Caisse épargne	25/03/2014	25/03/2038	7 527.85 (Annuelle)	**93 886.53€**

Total des emprunts en cours	**381 469.00€**
Total du capital global restant dû	**263 391.23€**

BUDGET DE L'EAU

Travaux	Montant de l'emprunt	Taux de l'emprunt	Organisme	Date de début	Date de fin	Echéance	Capital restant dû fin 2016
Station du Villaret	150 000.00€	3.85%	Caisse épargne	05/06/2006	25/02/2031	9 352.85 (Annuelle)	**105 087.80€**
Station de Brousses	150 000.00€	5.14%	DEXIA	01/12/2008	01/03/2032	10 106.07 (Annuelle)	**112 754.49€**

Total des emprunts en cours	**300 000.00€**
Total du capital global restant dû	**217 842.29€**

ENCOURS DE LA DETTE

Capital restant dû budget commune / Nombre d'habitants au 1er janvier 2016 = **263 391.23 / 351 = 750.40€**
Capital restant dû budget eau / Nombre d'habitants au 1er janvier 2016 = **217 842.29 / 351 = 620.63€**
Encours de la dette = 750.40+620.63= **1 371.03€/hab**

TRAVAUX RÉALISÉS 2016

≈ Travaux de goudronnage au Villaret par l'entreprise GOUDRONNAGE ENTRETIENS ROUTIERS:

- Coût total: **50 825.55€**
- Subvention du conseil Départemental: **12 707.00€**

≈ Aménagement du réseau pluvial "Rue du Marronnier" par l'entreprise ROUANET

- Coût total: **10 062.16€**

≈ Aménagement archives dans la salle du conseil municipal réalisé par les employés communaux

- Coût total: **2 117.37€**

≈ Travaux église par Eric AZEMA, électricien de la commune

- Coût total: **1 522.80€**

ILLUMINATIONS DE NOËL

À l'occasion des fêtes de fin d'année, nos deux villages vous paraitront beaucoup **mieux illuminés que l'année précédente**; en effet, le matériel étant complètement obsolète nous avons dû prévoir de le remplacer, en étalant la **dépense sur 2 ou 3 ans**.

Pour 2016, le coût de cet achat a été de : **3 047.17€**

Gérard DARLY, nous a fait part de l'intention d'une mairie, qui, souhaitant changer l'intégralité de ses illuminations, voulait se débarrasser des anciennes.

Grâce à son intervention, nous avons pu **récupérer ce matériel** qui a fait l'objet d'une révision complète par notre électricien; ce dernier nous a indiqué que tout était conforme à la règlementation, et respectait les consignes de sécurité en vigueur.
Après quelques **changements de cordons lumineux**, ces magnifiques traversées de routes illumineront notre commune **dès 2017**.

Photos des illuminations du foyer de Brousses

LE SIVOM ET SON DEVENIR

Dans le précédent Broularetois, je vous faisais part des difficultés de ce service; une **analyse juridique et financière** était souhaitée afin de déterminer s'il existait une réelle ambition commune de créer une nouvelle structure publique.

Il ressort à ce jour que la solution la plus pertinente pour assurer la pérennité des services, serait la **dissolution du SIVOM et la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS) au sein de la communauté de Communes.

La majorité des communes semblent d'accord avec cette solution, sous réserve de limiter une éventuelle augmentation de la pression fiscale pesant sur les contribuables.

Il ne peut être envisagé un arrêt total des services avec mise à disposition de tout le personnel titulaire au centre de gestion, car cela représenterait au minimum un **coût de 150€/hab** pour chacune des communes adhérentes.

L'année qui vient devra donc permettre de rechercher la solution la plus pertinente, sachant qu'une dissolution du SIVOM doit impérativement être prononcée, afin de **créer une nouvelle structure**.

Après décision de la Communauté de Communes, des **négociations** seront entreprises avec les services de tutelle pour le transfert des autorisations de fonctionnement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une **Service de transport à la demande** en partenariat avec le département de l'Aude devrait être mis en place à **compter du 1er juin 2017**.

Il s'agit de **créer des lignes de transports** qui ne seront déclenchées qu'à la demande, en direction des lignes régulières déjà existantes sur le territoire, pour la modique somme de 1€.

Les premiers travaux définissent une mise en place de ce service les **mardis après-midi**, les **mercredis après-midi**, et les **samedis matins**.

Chaque commune du territoire pourra bénéficier de ce dispositif.

Nous vous donnerons ultérieurement des précisions quant à sa mise en place.

SACS POUBELLES

Les sacs noirs de 30 L (pour les ordures ménagères) seront désormais alloués proportionnellement à la population sur la **base de 1 sac par semaine et par habitant**.

RESTER CHEZ SOI EN TOUTE TRANQUILITÉ

Un simple geste pour des **secours immédiats**.

L'association « **Présence Verte Grand Sud** » propose un service de **téléassistance** pour les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, permettant **d'améliorer les conditions de vie**.

Présence verte à Carcassonne: 04.68.47.07.90

LES ENCOMBRANTS

Ce sont les **déchets provenant de l'activité domestique des ménages** qui, en raison de leur volume ou de leur poids nécessitent un mode de gestion particulier.

Le ramassage se fait une fois par mois sur le village. Il suffit de téléphoner à la communauté de communes au **04.68.11.60.35**, afin de leur demander de passer chez vous les récupérer, à la date prévue. (planning affiché en mairie, et mis en ligne sur le site internet).

déchets végétaux

objets volumineux

bricolage familial

L'INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX

Selon l'arrêté préfectoral n°2013 268-005 relatif au brûlage des déchets verts à l'air libre:

- Pendant la période du **15 mai au 15 octobre**, il est interdit d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles.
- Du **16 octobre au 14 mai**, les propriétaires désireux de brûler des végétaux coupés, devront déposer une déclaration en mairie, au plus tard la veille de l'opération; cette déclaration sera valable 15 jours, et devra être immédiatement présentée à toute réquisition des services chargés du contrôle, sur les lieux de l'opération.

Brûlages des végétaux

LES FESTIVITÉS DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

L'AMICALE RURALE CULTURE ET LOISIRS

C'est le 20 Novembre que l'Amicale Rurale Culture et Loisirs a clôturé sa saison d'animations 2016 par un **super loto** dans la salle du foyer remplie à son maximum.
L'année 2016 a été riche en participations aux différentes rencontres proposées.
Juin la marche avec son pique-nique autour du **bassin du Lampy**; et Juillet avec son **repas accompagné d'une animation musicale**.
Au mois d'août, la **journée pétanque et la grillade du soir** ont rassemblé comme chaque année plaisir et bonne humeur. Seul le voyage de septembre pourtant très prisé par les partants est en manque de quelques participations supplémentaires.

Une satisfaction également le **nombre d'adhérents augmente** chaque année, c'est donc que le plaisir se retrouve à chacune de nos rentrées.
Le bureau de l'Amicale souhaite à tous les adhérents et à tous les habitants de brousses et Villaret de très bonnes fêtes de fin d'année, et sera heureux de les retrouver en 2017.

LE COMITÉ DES FÊTES

Pour cette 5ème année, le comité des fêtes de Brousses et Villaret avait organisé la **fête locale le 9 juillet** sur la place de la mairie. Les festivités avaient commencé par le traditionnel **« tour de table »,** le mercredi pour les campagnes, en **calèche** le jeudi au Villaret, et le vendredi à Brousses. C'est autour de la **buvette du stand d'un vigneron du Cabardès** (L.Escourrou de Ventenac Cabardès) que le samedi 9 juillet était proposé aux habitants un **concours de pétanque**, un château gonflable et jeux d'adresses, de réflexion en accès gratuit, de maquillage et tours en calèche,

ainsi qu'une initiation de dance country. Pour les gourmands un stand de crêpes, des moules frites, des sandwiches saucisses ou cansalades grillées et camemberts à la braise. Le **groupe Barbatruc et D.J Seb** ont animé la soirée. L'**automnale** s'est déroulée le **5 novembre au foyer de Brousses,** en mettant en avant le vin primeur local et les châtaignes. C'est autour d'une ambiance conviviale que l'on pouvait déguster une soupe aux potimarrons, saucisses grillées, ainsi que des frites et des glaces **« La Belle Aude ».**

SAUVEGARDE DES ÉGLISES

L'association constituée en 2010 a pour but d'aider la commune à **entretenir les deux églises communales**. Notre apport financier, et la Fondation du patrimoine ont contribué à la **réfection de la toiture de l'église du Villaret**, et dernièrement de **refixer la rosace de l'église de Brousses**. Nos possibilités financières dépendent des cotisations, des dons et du résultat des activités festives.
En 2016, nous avons organisé en juin un **vide jardin-vide grenier**, qui a connu un vif succès, car couplé avec l'ouverture de la brocante « La Fabrique » de Brousses.
Le 1er octobre, une première **randonnée découverte**, sur deux circuits de 10 et 6 km a réuni plus de 40 participants, qui se sont retrouvés pour un apéritif, un repas et enfin le **concert du groupe Taquilé** dans l'église. Fin octobre, la **bourse aux jouets** a rempli le foyer .

Les mêmes activités sont prévues pour l'année 2017. la date du vide jardin-vide grenier est déjà fixée au 11 juin 2017.
Adhésion à l'association: 15€/an/personne.
La Présidente C.Chaigneau

QUELQUES CLICHÉS

L'aménagement des archives a été effectué par les employés communaux dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Mise en place sens interdit « Rue des Chênes » au Villaret

Drain fontaine du Villaret, réalisé par les employés communaux

Les **travaux de bordures,** effectués par l'entreprise ROUANET de Mazamet.

Remise en eau **Fontaine Lauthier**

Travaux Rue des Iris, par les employés communaux

QUELQUES CLICHÉS SUITE

Dépose de gravier sur les deux cimetières

Peinture du lavoir de Brousses

Confection table
(table à côté du parking au Moulin à Papier)

Remise de la **médaille de la famille**
à Madame VAISSIERES Yvette

Divagation des chiens

Visite de Madame Stéphanie HORTALA, conseillère Départementale du canton de la Malepère à la Montagne Noire, du mercredi 15 juin 2016

STATISTIQUES INSEE: RECENSEMENT POPULATION

L'INSEE nous a communiqué le dernier chiffre de recensement qui fait état de **351 habitants au 1er janvier 2016.**

SITE INTERNET

Le site internet fonctionne très bien vu le nombre de visiteurs qui l'ont consulté, et les témoignages de satisfaction émanant des administrés.

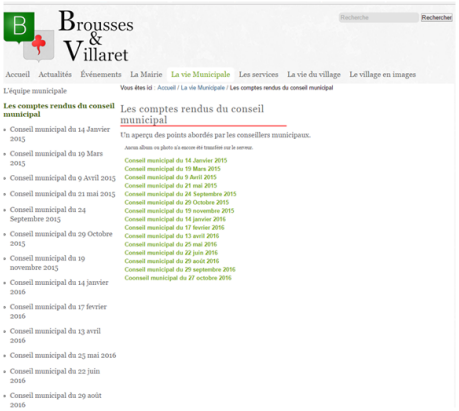

Petit rappel sur son contenu:

- Comptes rendus des conseils municipaux
- Consultation du PLU (plan et règlement)
- Evènements sur la commune, et les actualités
- Démarches administratives, au niveau du social
- Dernier contrôle sanitaire des eaux
- Tableau du ramassage des encombrants
- Horaires déchetteries
- Incinération des végétaux
- Associations, entreprises, hébergement

www.brousses-et-villaret.fr

CONFECTION DU JOURNAL « LE BROULARETOIS »

Cette année ce journal a été entièrement conçu et réalisé par les services de la mairie.

Merci à François pour les photos, et à Angélique pour la mise en page.

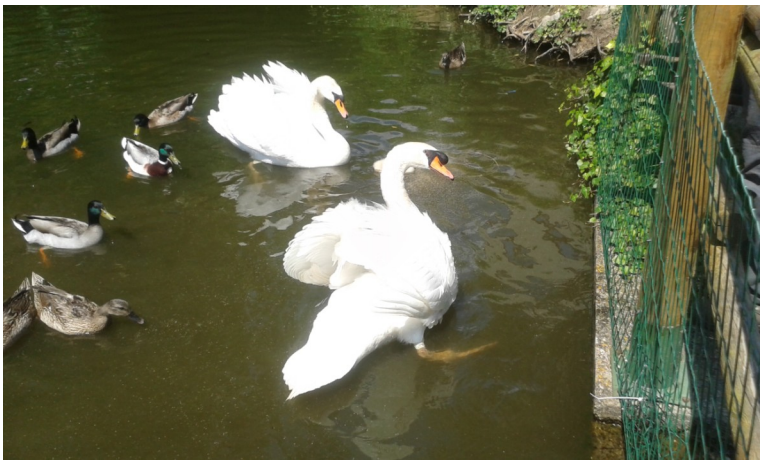

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

~ BENZA EL HAMMOUCHI Lyna, Annie, Hadda, née le **10 septembre 2016**

MARIAGES

~ CASSAGNES Bernard Marie Dominique et CABON Jocelyne Lucienne, le **22 avril 2016**

~ LAY David et BERNON Laure Laetitia, le **25 juin 2016**

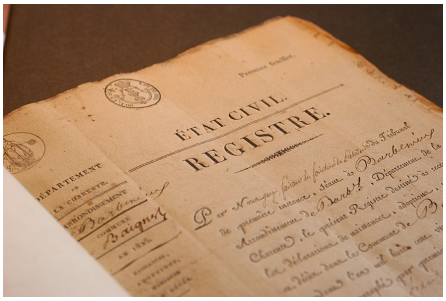

DÉCÈS

~ RAYNAUD Aimé Jean Marius, le **02 octobre 2016**

~ MAMELIN Steve, le **05 décembre 2016**

NUMÉROS UTILES

Mairie **2 rue de la mairie** **11390 Brousses et Villaret**	**Tél : 04.68.26.51.79/Fax : 04.68.47.89.91** **Mail : mairiebrousseet-villaret@wanadoo.fr** **Site internet : www.brousses-et-villaret.fr**
Communauté de communes **Route de Mas Cabardès** **11380 Les Ilhes Cabardès**	**Tél : 04.68.11.12.40/Fax : 04.68.11.12.41** **Mail : contact@montagnenoire.com** **Site internet : www.cdcmontagnenoire.fr**
Service clients particuliers ENEDIS (ERDF) **TSA 90001** **11780 NARBONNE CEDEX** **Dépannage électrique URGENT** ***(en cas de coupure prolongée ou pour signaler une situation dangereuse)*** **Relevé de compteur**	**Tél : 09.69.32.18.57** **Tél : 09.72.67.50.11** **www.enedis.fr/compteur**
ORANGE ***(interventions urgentes sur le réseau)***	**0.800.083.083**
Gendarmerie de Cuxac Cabardès	**Tél : 04.68.26.50.17**
Véolia	**Tél : 04.68.10.30.90**
Pompiers	**18**
SAMU	**15**
Centre anti poison	**Tél : 04.91.75.25.25**
Préfecture de l'Aude	**Tél : 04.68.10.27.00**
Conseil départemental de l'Aude	**Tél : 04.68.11.68.11**
Crèche de Cuxac Cabardès	**Tél : 04.68.26.36.71**
Crèche de Saissac	**Tél : 04.68.24.89.69**
Présence verte **6 rue du Palais** **11000 Carcassonne**	**Tél : 04.68.47.07.90** **Mail : pv11-66@presenceverte.com**
SIVOM du Cabardès	**Tél : 04.68.24.42.03**
Maison des services publics de la Montagne Noire ***(accueil polyvalent du public sur démarches administratives et obtenir des informations)***	**Tél : 04.68.26.33.22** **Mail : msap@cdcmontagnenoire.fr**
Déchetteries ***(tableau horaires affiché en mairie et sur le site internet)*** • **Cuxac-Cabardès et Saissac** • **Salsigne**	 **Tél : 04.68.11.60.35** **Tél : 04.68.71.55.21**
Ramassage encombrants par la Communauté de communes ***(tableau du ramassage affiché en mairie et sur le site internet)***	**Tél : 04.68.11.60.35**

La municipalité de Brousses et Villaret
vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année ,
et vous donne rendez-vous le
vendredi 6 janvier 2017 à 18h30
au foyer de Brousses
pour la cérémonie des vœux,
suivie d'un apéritif dînatoire!